

CDPENAF du 08 juillet 2024

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Calvados

Avis sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Condé-en-Normandie

Dossier n° PC 014 174 23 R0012

Le dossier est soumis pour avis de la CDPENAF au titre de l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime : capacité d'autosaisine de la commission sur l'opportunité du projet au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles et forestières. L'avis de la commission est émis, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, et concerne certaines procédures ou autorisations d'urbanisme.

Considérant que le projet porte sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol dont l'emprise au sol représente une surface de 6,48 hectares ;

Considérant que le projet est situé en zone UE du PLU de la commune ;

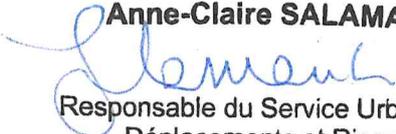
Considérant que le projet s'implante sur une friche identifiée comme telle au PLU et par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ;

Considérant que le terrain d'implantation n'est pas à vocation agricole ni exploité ;

Considérant que le projet ne génère pas de contraintes nouvelles sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers ;

La commission émet un **avis favorable** sur la demande.

Pour le Président, par délégation,

Anne-Claire SALAMAND

Responsable du Service Urbanisme,
Déplacements et Risques